ART. 11 QUATER B N° CF85

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N º CF85

présenté par Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 11 QUATER B

	EXPOSÉ SOMMAIRE
"des taux variables".	
insérer le mot:	
"indexation",	
après le mot:	
A l'alinéa 5,	

Amendement rédactionnel.